



M.A.C.S.F.

Notre vocation, c'est **VOUS**

Mutuelle Assurance Epargne Financement

CONDITIONS PARTICULIERES DE GESTION FINANCIERE

Les frais sur versements de 2 % sont à la charge : de l'entreprise de l'épargnant
Les frais à la charge de l'entreprise sont prélevés automatiquement sur le compte professionnel.

AUTRES DISPOSITIFS EN VIGUEUR DANS L'ENTREPRISE

- PARTICIPATION (joindre une copie des accords en vigueur)**
 - L'entreprise décide de confier au teneur de registre le traitement administratif de la participation, conformément aux modalités décrites au paragraphe 5.2.2 des conditions générales de TCCP et aux conditions tarifaires décrites dans l'annexe tarifaire.
- INTÉRESSEMENT (joindre une copie des accords en vigueur)**
 - L'entreprise décide de confier au teneur de registre le traitement administratif de l'intéressement, conformément aux modalités décrites au paragraphe 5.3.2 des conditions générales de TCCP et aux conditions tarifaires décrites dans l'annexe tarifaire.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DE L'ESPACE INTERNET

Le représentant légal de l'entreprise, signataire de la présente convention, est habilité à accéder à l'ensemble des fonctionnalités existantes de l'espace sécurisé Internet de son entreprise.
Il pourra ainsi consulter les différents rapports à sa disposition (encours par plan, par fonds), administrer les informations des épargnants (coordonnées, statut, ...), consulter les opérations et positions des comptes des épargnants, et bien d'autres fonctionnalités détaillées dans les conditions générales d'utilisation de l'espace sécurisé Internet.

Le contrat est constitué par les présentes conditions particulières, les conditions générales de tenue de compte et de tenue de registre, les conditions générales d'utilisation de l'espace sécurisé Internet « correspondant » de Creelia, les conditions générales de gestion financière de ERES ainsi que de l'annexe tarifaire, les règlements du PEI MACSF et du PERCOI MACSF et les notices d'information des FCPE proposés dans l'offre. La signature des présentes conditions particulières emporte acceptation du présent contrat. Pour que l'adhésion au PEI ou au PERCOI soit effective le représentant légal de l'entreprise s'engage à transmettre à CREELIA le bulletin d'adhésion, l'autorisation de prélèvement dûment complétée, accompagnée d'un justificatif de domiciliation bancaire, les copies des accords de participation et/ou intéressement, la liste des bénéficiaires.

Demande de prélèvement : l'employeur demande à CREELIA (créancier) d'ordonner les prélèvements nécessaires au paiement des sommes dues au titre de la gestion du (des) dispositif(s) d'épargne salariale de l'employeur désigné ci-dessus (débiteur). L'employeur transmet à CREELIA le RIB ou RIP de son compte professionnel et **s'engage à transmettre à sa banque l'autorisation de prélèvement jointe** sur laquelle il aura apposé une signature originale. Les informations contenues dans la présente autorisation de prélèvement ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion du présent contrat et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse figurant ci-dessous dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Fait à **SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL**

le

Cachet de l'entreprise :

Conformément à l'article 9 de la convention, j'autorise le teneur de registre à communiquer à des tiers les informations concernant l'entreprise et au conseiller mentionné ci-dessous les informations concernant un ou plusieurs bénéficiaires sous réserve de l'accord écrit de chacun d'entre eux.

OPIDENT DU CONSEILLER MACSF :

DOCUMENTS A JOINDRE AU BULLETIN D'ADHESION

- | | |
|---|--|
| <p>Pour les activités libérales individuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une photocopie recto verso de la carte d'identité du représentant légal - un RIB du compte professionnel - une photocopie de la carte professionnelle ou attestation d'inscription au registre de l'ordre - une copie des accords existants (PEE / PERCO / Intéressement / Participation) | <p>Pour les sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une photocopie recto verso de la carte d'identité du représentant légal - un extrait K-bis datant de moins de 3 mois et mentionnant le représentant légal - un RIB au nom de la société - une copie des accords existants (PEE / PERCO / Intéressement / Participation) |
|---|--|

1680107 - 04/2009 - Imp. MACSF - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", modifiée par la loi du 7 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes informations personnelles vous concernant, en écrivant au siège social de la société.



Notre vocation, c'est **VOUS**

Mutuelle Assurance Epargne Financement

Liste du personnel de l'entreprise

Le PEI est un Plan d'Épargne Interentreprises créé en application des articles L3333-1 et suivants du code du Travail.

Le PERCOI est un Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises créé en application des articles L3334-4 et suivants du code du Travail. Une entreprise ne peut adhérer au PERCOI que lorsque ses salariés ont la possibilité d'opter pour un plan de durée plus courte, un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) ou un Plan d'Épargne Interentreprises (PEI).

Les entreprises qui souhaitent adhérer au PEI ou au PERCOI doivent recueillir l'accord de la majorité des deux tiers de leur personnel (CDI/CDD présents à l'effectif le jour de la signature) pour chacun des dispositifs.

NUMÉRO D'ENTREPRISE MACSF :

Le Comité d'Entreprise ou la Délégation Unique du Personnel (dans les entreprises de moins de 200 salariés) peuvent signer le présent bulletin.

PEI : Les salariés ci-dessous marquent leur accord sur l'adhésion de leur entreprise au PEI et reconnaissent avoir pris connaissance du règlement du plan auquel sera annexée la présente attestation. La ratification par les 2/3 des salariés permet l'ouverture pour chacun des bénéficiaires, y compris ceux n'ayant pas choisi de ratifier l'adhésion.

PERCOI : Les salariés ci-dessous marquent leur accord sur l'adhésion de leur entreprise au PERCOI et reconnaissent avoir pris connaissance du règlement du plan auquel sera annexée la présente attestation. La ratification par les 2/3 des salariés permet l'ouverture pour chacun des bénéficiaires, y compris ceux n'ayant pas choisi de ratifier l'adhésion.

NON SALARIÉS

N° INSEE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	RESIDENCE FISCALE EN FRANCE	N° ADHÉRENT MACSF	RESIDENCE FISCALE EN FRANCE	N° ADHÉRENT MACSF
_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____
_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____
_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____

SALARIÉS (CDI / CDD et apprentis) : veuillez indiquer tous les salariés de l'entreprise, y compris ceux qui ne souhaitent pas adhérer

N° INSEE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	RESIDENCE FISCALE EN FRANCE	N° ADHÉRENT MACSF	SIGNATURE	PERCOI
_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____	_____	_____
			Nombre total de salariés ayant marqué leur accord (A)				
			Nombre total de salariés dans l'entreprise (B)				
			Rapport A/B (minimum 67%)				

Demande d'adhésion

COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

Nom / Raison Sociale :
 Siège social :
 Code Postal : [] [] [] [] [] [] Ville :
 Activité professionnelle : Forme juridique :
 N° SIRET : [] Code NAF : [] [] [] [] [] []
 Nombre de salariés : Mois de clôture de l'exercice : [] [] []

REPRÉSENTANT LÉGAL :

M. Mme Mlle

Nom : Prénom :
 Fonction : Statut (obligatoire): Travailleur Non Salarié Salarié
 Téléphone : [] Portable : []
 Fax : [] E-mail :

CONDITIONS PARTICULIERES DE TENUE DE REGISTRE ET TENUE DES COMPTES

L'entreprise adhère au :

- PEI MACSF et décide d'abonder selon la règle ci-dessous le ou les versements suivants :**
 Versements volontaires Intéressement Participation

Taux d'abondement (max 300%)	Plafond d'abondement brut (max plafond légal)
[] [] [] [] %	[] [] [] [] [] [] € ou Plafond légal ⁽¹⁾

(1) 8% du PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale)

OPTION :

Les versements annuels de chaque bénéficiaire ne pourront dépasser le plafond suivant (un seul choix). Le plafond légal s'applique au cumul des versements sur tous les plans :

- le plafond légal = 25% de sa rémunération annuelle brute (choix par défaut). L'entreprise confie à CREELIA le calcul de l'abondement qui sera prélevé sur le compte bancaire de l'entreprise à chaque versement
 [] [] % de sa rémunération annuelle brute (entre 1 et 24%). L'entreprise s'engage alors à effectuer ce contrôle en centralisant les versements et à calculer les abondements correspondants.

- PERCOI MACSF et décide d'abonder selon la règle ci-dessous le ou les versements suivants :**
 Versements volontaires Intéressement Participation

Taux d'abondement (max 300%)	Plafond d'abondement brut (max plafond légal)
[] [] [] [] %	[] [] [] [] [] [] € ou Plafond légal ⁽²⁾

(2) 16% du PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale)

OPTION :

Les versements annuels de chaque bénéficiaire ne pourront dépasser le plafond suivant (un seul choix – le plafond légal s'applique au cumul des versements sur tous les plans) :

- le plafond légal = 25% de sa rémunération annuelle brute (choix par défaut). L'entreprise confie à CREELIA le calcul de l'abondement qui sera prélevé sur le compte bancaire de l'entreprise à chaque versement
 [] [] % de sa rémunération annuelle brute (entre 1 et 24%). L'entreprise s'engage alors à effectuer ce contrôle en centralisant les versements et à calculer les abondements correspondants.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT OBLIGATOIRE (JOINDRE UN RIB)

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nominatif sociale
 Adresse
 Code postal
 Ville
 Réf. : PEI / PERCOI MACSF

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE (CRÉANCIER) :

CREELIA
 TSA 90206
 26956 VALENCE Cedex 9
 N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
 462837

L'employeur autorise l'établissement teneur de son compte désigné ci-dessous (débiteur) à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par CREELIA (le créancier). En cas de litige sur un prélèvement, l'employeur pourra en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de son compte. L'employeur réglera le différent directement avec le créancier.

Date

Signature

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Banque
 Agence
 Adresse
 Code postal
 Ville

COMpte À DÉBITER

Codes Établissement
 Guichet
 N° de compte
 Clé RIB

Prère de renvoyer cet imprimé aux créanciers, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).